

Conseil municipal | Séance du 27 juin 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-06-27-50 | Centre de santé municipal - Sollicitation des subventions d'investissement pour la réhabilitation et l'équipement du bâtiment Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 21 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Virginie Safe, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Madame Juliette Biville, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pascal Le Cousin

Exposé des motifs :

Face au déficit de l'offre de soins sur le territoire communal, la municipalité a décidé la création d'un centre de santé municipal, qu'elle souhaite voir s'implanter au sein du QPV du Château Blanc en raison de la vulnérabilité spécifique de sa population et de ses difficultés d'accès aux soins.

Pour cela, elle fait le choix de réhabiliter, aménager et équiper un bâtiment (ex-centre de tri postal) devenu propriété de la Ville, sis rue Henri-Wallon.

Au regard des enjeux environnementaux, il est proposé de profiter de cette réhabilitation pour améliorer substantiellement la performance énergétique de ce bâtiment, et de viser un bâtiment à énergie positive, qui serait labellisé « Enerphit Premium ».

Cette ambition énergétique permet à la Ville d'opter pour une procédure de marché en conception-réalisation pour cette opération.

Le calendrier envisagé pour cette opération s'étale de 2024 à 2026, avec le lancement des études et du marché de conception-réalisation en 2024, la réalisation des travaux à compter de 2025 pour une livraison du bâtiment courant 2026, et une ouverture au 2ème semestre 2026.

Le coût de cette opération en investissement est estimé à 1,8 millions euros hors taxes, et intègre les études préalables, les coûts de travaux, le recours à un bureau de contrôle, les raccordements réseaux divers, la signalétique, l'aménagement des accès au centre de santé, l'équipement mobilier et matériel du centre de santé (y compris l'achat d'un véhicule, le matériel informatique, l'acquisition d'un système de gestion).

Afin de limiter la charge pesant sur les finances communales, il convient de rechercher un maximum de financement pour cette opération, étant précisé que la Ville doit supporter au moins 20 % du coût HT du projet.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de la santé publique, notamment ses articles L1434-17, et L6323-1 à L6323-1-11, et ses articles D6323-1 à D6323-8,
- L'arrêté de 27 février 2018 relatif aux centres de santé,
- La délibération n°2018-06-28-13 du Conseil municipal du 28 juin 2018 portant acquisition par la Ville de l'ancien centre de tri postal,
- La délibération n°2022-12-15-63 du Conseil municipal autorisant monsieur le Maire à signer le Contrat local de santé 2023-2027,

- Le contrat local de santé 2023-2027 signé entre la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'Agence régionale de santé, et notamment son axe stratégique « Favoriser l'accès aux soins pour tous », prévoyant la mise en place d'un centre de santé sur le territoire de la commune,

Considérant :

- Le projet de la municipalité d'ouvrir un centre de santé municipal face au déficit d'offres de soins sur le territoire,
- La volonté d'implanter ce centre de santé municipal au sein du quartier politique de la ville du Château-Blanc en raison de la vulnérabilité spécifique de sa population et de ses difficultés d'accès aux soins,
- Le choix de réhabiliter et d'aménager pour ce faire un bâtiment (ex-centre de tri postal) devenu propriété de la Ville, sis rue Henri Wallon, dans la continuité de la dorsale d'équipements publics entourant la place Claude Collin, bâtiment se présentant sous la forme d'un plateau sur un seul niveau,
- La volonté de profiter de cette réhabilitation pour améliorer substantiellement la performance énergétique de ce bâtiment, au regard des enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés, et de viser un bâtiment à énergie positive, qui serait labellisé « Enerphit Premium »,
- Le choix de la Ville de lancer un marché de conception-réalisation pour cette opération, au regard des performances énergétiques attendues,
- Le besoin pour la Ville de s'entourer des services d'un bureau de contrôle pour pour attester l'atteinte des objectifs en matière de performance énergétique,
- Le coût de cette opération en investissement, estimé à 1.8 millions d'euros hors taxes, intégrant les études préalables, les coûts de travaux, le recours à un bureau de contrôle, les raccordements réseaux divers, la signalétique, l'aménagement des accès au centre de santé, l'équipement mobilier et matériel du centre de santé (y compris l'achat d'un véhicule, le matériel informatique, l'acquisition d'un système de gestion),
- Les différents partenaires financiers potentiels identifiées pour participer au financement de cette opération, à savoir :
 - La Région Normandie, au titre de son programme « Soutien aux investissements immobiliers visant à favoriser l'accès aux soins »,
 - La Région Normandie, autorité de gestion des fonds FEDER, dans le cadre des programmes FEDER FSE+ FTJ Normandie 2021-2027 « Améliorer l'accès aux soins en Normandie » et « Reconversion d'espaces urbains en friche »,
 - Le Département de Seine-Maritime, au titre de son programme de « soutien aux centres de santé communaux et intercommunaux »,
 - La Métropole Rouen Normandie, au titre des projets de territoire et au titre du FACIL (Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local),
 - L'Etat, au titre de la Dotation politique de la ville, et de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local),
 - ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) au titre du fonds CHÊNE,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter des aides financières auprès des différents financeurs listés ci-dessus au taux le plus élevé possible pour participer au financement de l'opération Centre de santé municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysé

Monsieur Pascal Le Cousin

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/06/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20240627-lmc135490-DE-1-1

Affiché ou notifié le 2 juillet 2024